

Séance du 26 juin 2007

L'an deux mil sept, à 20 Heures 30, le 26 juin, le Conseil Municipal régulièrement convoqué en date du 18 juin 2007, s'est réuni en la Mairie, lieu habituel des séances, sous la présidence de JEANGUYOT Gilbert, Maire.

Présents : JEANGUYOT Gilbert, CORNU Jacques KLINGUER Ferdinand, GAY Antoine, MOUGIN Olivier, ROBERT Nicole, HINGER Christophe, LABART Aurélie.

Absent(s) : JUNIER Norbert, DREVET Jean- Christophe, JEUDY François

Absent(s) excusé(s) :

Absents(s) représenté(s) :

Secrétaire de séance: LABART Aurélie

RENOUVELLEMENT CONVENTION ATESAT (Assistance Technique fournie par l'Etat pour des raisons de solidarité et d'Aménagement du Territoire)

Il convient de renouveler la convention qui arrive à échéance le 31 décembre 2006 ;

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de l'autoriser à signer une convention

Avec l'Etat (DDE) afin de pouvoir bénéficier de l'ATESAT comprenant l'élément suivant :

-mission de base

Compte tenu de notre population de 213 habitants, l'estimation prévisionnelle de l'ATESAT s'élève pour l'année 2007 :

- 213 habitants x 0.75 €/hab/an = 159.75 €

Monsieur le Maire précise également que cette convention valable pour 2007 à compter du 1^{er}

Janvier pourra être reconduite tacitement pour les 2 années qui suivent (2008 et 2009).

Elle peut être résiliée par la collectivité ou l'Etat moyennant un préavis de 6 mois ;

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal décide :

-d'affecter au règlement de la convention pour 2007 l'enveloppe financière prévisionnelle correspondante

-d'autoriser le Maire à signer la convention avec l'Etat (DDE)

DEFENSE INCENDIE

Monsieur le Maire présente l'avant projet de la Société EVI, concernant la défense incendie de Battrans :

1-Création d'un puisard face à la Mairie (grande rue) pour un montant de 7377.50 €HT

2-Aménagement du bassin du terrain de loisirs pour un montant de 12380.00€HT

Les membres présents après vote (votants =08-Pour =08-Contre=00) se prononcent pour la poursuite de l'étude et de l'exécution de ce projet ;

Le Conseil Municipal ;

-charge le Maire d'engager la procédure avec la Société EVI

-de signer les pièces s'y rapportant

-de monter un dossier d'aide auprès du Conseil Général de Haute-Saône

SUBVENTION MAISON FAMILIALE RURALE DE CHARGEY LES GRAY

Le Conseil Municipal décide de verser une subvention de 250.00€ à la Maison Familiale

Rurale de Chargey les Gray, suite à l'étude que les élèves ont fournie pour l'aménagement du terrain de loisirs.

REVISION DE LOYERS

Les membres présents après en avoir délibéré :

-décident de ne pas réviser tous les ans les loyers des locataires ;

La commune révisera sa position dans un délai de 5 ans.

TERRAIN DE LOISIRS

Le Maire présente au Conseil Municipal l'avant projet (esquisse de Jean-Marie RENEVRET,

Pour un local sanitaire et abri sur le terrain de loisirs, le Conseil Municipal souhaite que l'étude

Se poursuive sur un bâtiment plus modeste ; le principe de continuer l'aménagement =terrain de

Boules, plate-forme pour les jeux d'enfants ; le maire et les adjoints sont chargés de rechercher des matériaux

pour ces aménagements ; les membres de la commission travaux se réuniront en septembre pour étudier ces

aménagements et prévoir d'arborer l'espace.

QUESTIONS DIVERSES

- Le Conseil Municipal accepte le devis de l'EURL JAMEY concernant la vectorisation du réseau d'assainissement s'élevant à 590.00€HT TVA à 19.60% soit 705.64 €TTC.

• . Suite à l'actualisation de l'aménagement du carrefour Rue de la Fontaine et de l'Abreuvoir ;
Les membres acceptent le devis estimatif s'élevant à 22 994.25 €HT ; la commune peut
Prétendre à une aide départementale - bordures de trottoirs éventuelle de 2898.00 €
(M. Vianey DEAL, géomètre, procède actuellement à l'élaboration du projet relatif aux surfaces à acquérir aux riverains)

• Les membres présents décident :- de renforcer la signalétique aux abords des arrêts « BUS SCOLAIRES » ;- donnent pouvoir au maire pour acheter les panneaux nécessaires à cette signalisation.

• . Les membres présents décident :- décident de remplacer les vannes de radiateurs par des Vannes thermostatiques dans les 3 logements communaux ; -chargent le maire de faire Etablir un devis à Mr BEUDET.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 23 heures 10.